

Conseil Municipal du 16 avril 2024

Extrait du registre des délibérations

D 5-1/2024

CCAS

Année 2024

Conventions de
mise à disposition
Ville de Saint-
André-lez-Lille/
CCAS/ structures
d'accueil pour les
Ateliers Chantiers
d'insertion (ACI)

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 23

Absent : 0

Excusés-représentés : 10

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.



L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois d'avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 10 avril 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, M. LE NEINDRE, M. THIBAUT, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. HARDY (à partir de 20h10), M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC (jusqu'à 20h52), M. PARSY, M. GARCIA, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, M. RENOUF, Mme LAURENT (jusqu'à 20h58)

Absents ayant donné procuration :

Mme FARINEAUX ayant donné procuration à M LOGIER

M HARDY ayant donné procuration à M EURIN (jusqu'à 20h10)

Mme YAP ayant donné procuration à M LESIEUX

M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à M THIBAUT

Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M HUYLEBROECK

M LEBLANC ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (à partir de 20h52)

Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M GOVAERT

M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL

Mme DUVAUX ayant donné procuration à M GARCIA

Mme ANDRÉ ayant donné procuration à M. RICHER

Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 20h58)

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame Marie MARCHAND :

Le CCAS de Saint-André lez-Lille est reconnu structure d'insertion par l'activité économique depuis 2006.

Le CCAS gère 4 chantiers d'insertion.

P « Proximité » : Environnement : fleurissement et propreté voirie : ce chantier offre 10 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André.

E : Ecoles : « Accompagnement vie scolaire » : ce chantier offre 13 postes dans les écoles maternelles, élémentaires, au collège et au lycée professionnel.

P « Propreté des locaux » : ce chantier offre 13 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André et de l'Ephad Le Clos Fleuri.

S : Seniors : « Accompagnement des séniors » : ce chantier offre 4 postes. Les salariés sont mis à la disposition de la Ville de Saint-André.

Les contrats sont des contrats à durée déterminée d'insertion : 24 ou 26h.

A titre très exceptionnel, en fin de parcours, il peut être proposé un contrat de 30 ou 35h au salarié.

L'accompagnement socio-professionnel est effectué par un agent du CCAS, Conseiller en Insertion Professionnelle.

Le CCAS est conventionné et est financé par l'Etat.

La Ville prend en charge le reste à charge après financement par l'Etat des CDDI.

Il convient donc de conventionner avec le CCAS et avec chaque structure d'accueil :

- Ecole Curie Ferry ;
- Ecole Desbordes-Valmore ;
- Groupe scolaire des Peupliers ;
- Ecole La Cessoie ;
- Ecole Saint-Joseph ;
- Collège Saint-Joseph ;
- Lycée Professionnel des Vertes Feuilles ;
- L'association Temps de Vie.

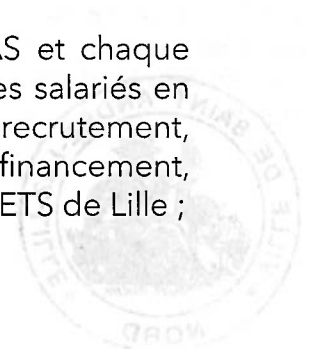
Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu l'habilitation en tant que structure d'insertion par l'activité économique du Centre Communal d'Action sociale depuis 2006,

Vu la convention signée entre l'Etat et le CCAS pour le financement de contrats aidés,

Considérant que la Ville souhaite soutenir les citoyens qui rencontrent des difficultés dans leur insertion professionnelle,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure avec le CCAS et chaque structure d'accueil une convention de mise à disposition des salariés en contrat déterminé d'insertion, rappelant les conditions de recrutement, d'accueil, de temps de travail, d'équipement de travail et le financement, sous réserve de la continuité de l'agrément établi par la DREETS de Lille ;



Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- APPROUVE la signature des conventions de mise à disposition entre la Ville de Saint-André, le CCAS et chaque structure d'accueil par chantier, pour l'année 2024 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération ;
- DIT QUE cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Elsabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

Cédric ANDRÉ